



CLEVELAND

Province de Québec
MRC du Val-Saint-François
Municipalité du Canton de Cleveland

AVIS PUBLIC – ENTRÉE EN VIGUEUR
DU **RÈGLEMENT NUMÉRO 611 POUR
DÉTERMINER LES TAUX DE TAXES, LES
TARIFS POUR L'EXERCICE FINANCIER
2025 ET POUR FIXER LES
CONDITIONS DE PERCEPTION.**

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

**Le conseil municipal a adopté, lors de la séance ordinaire tenue le 13
janvier 2025, le RÈGLEMENT NUMÉRO 611 intitulé :**

RÈGLEMENT POUR DÉTERMINER LES TAUX DE TAXES, LES TARIFS POUR
L'EXERCICE FINANCIER 2025 ET POUR FIXER LES CONDITIONS DE
PERCEPTION.

Le Règlement numéro 611 : *Règlement pour déterminer les taux de taxes pour l'exercice financier 2025 et pour fixer les conditions de perception* est disponible au bureau de la municipalité situé au 292, chemin de la Rivière, à Cleveland, aux heures ordinaires d'affaires et copie pourra en être délivrée moyennant le paiement des droits exigibles selon le tarif prescrit.

Donné à Canton de Cleveland, ce 14 janvier 2025.

Martin Lessard

Directeur général/greffier-trésorier
Municipalité du Canton de Cleveland